



Version IFA 2022/05/11

IFSanté Chartres

7, rue Philippe DESPORTES

28000 CHARTRES

Tél : 02 37 30 30 86

DISPOSITIF DE FORMATION

D'AMBULANCIER(ES)

Promotion Août 2022

Directeur : Christophe PETERS

Coordinatrice pédagogique : Catherine CHUFFART

Coordinatrice de promotion : Sabine HAQUIN

**Formateurs : Laurent MARION
Laurent MENEUT**

Table des matières

1 - CADRE REGLEMENTAIRE	1
2 - DEFINITION DU METIER	1
3 - FINALITE DE LA FORMATION	1
4 - PRINCIPES PEDAGOGIQUES	2
5 - DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION	2
5.1 Cursus initial.....	2
5.2 Cursus par la voie de l'apprentissage	2
5.3 Cursus avec dispenses de formation (cursus partiel) :.....	3
6 - BLOCS DE COMPETENCES, FORMATION ET STAGES	3
6.1 Les blocs de compétences :.....	3
7 - ENSEIGNEMENT THEORIQUE	5
8 - STAGES	7
8.1 Répartition des stages	7
8.2 La préparation du stage.....	7
8.3 Exploitation de stage.....	7
8.4 Evaluations des stages cliniques pour le cursus initial et par la voie de l'apprentissage	8
8.5 L'apprentissage en stage	8
8.6 Suivi de l'apprentissage en stage	8
9 - SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE	9
10 - ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	9
11 - REGULATION ET BILAN DE FORMATION	10
12 - MODALITE DE DELIVRANCE DU DIPLOME	10
13 - ORGANISATION DE LA FORMATION	11
8.7 Cursus initial	11
8.8 Cursus partiel	11

1 - CADRE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de la formation de l'auxiliaire ambulancier.

2 - DEFINITION DU METIER

« L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations. En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé) ».¹

3 - FINALITE DE LA FORMATION

La formation vise à développer chez les élèves les compétences requises pour exercer les activités du métier d'ambulancier rencontrées au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé.

La formation repose sur un dispositif en alternance, cours / stages, centré sur un apprentissage professionnel qui correspond aux compétences attendues pour l'exercice du métier.

¹ Annexe I du référentiel de formation

4 - PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Notre environnement professionnel est de plus en plus complexe et évolutif. Pour répondre à ce contexte et en lien avec le projet pédagogique, la formation à l'I.F.A. de Chartres a pour objectif de former des professionnels capables **d'initiatives, d'anticipation et d'adaptation aux besoins des personnes** dans différents contextes.

Le référentiel de formation décrit les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme.

La formation théorique et pratique s'articule autour trois principes d'apprentissage :

- « **Un apprentissage progressif** » : le découpage des modules en blocs de compétences favorise une intégration, au fur et à mesure, des connaissances liées aux activités du métier d'ambulancier,
- « **Le développement des capacités d'initiative et d'anticipation** » : l'alternance cours/ stage ainsi que l'analyse des pratiques professionnelles et autres activités pédagogiques innovantes comme la simulation, visent à responsabiliser le futur professionnel,
- « **Un suivi pédagogique individualisé** » : Un accompagnement individualisé de trois heures, permet à l'élève de mesurer sa propre progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des moyens et des ressources qui le guident dans son apprentissage et son parcours de professionnalisation.

Le parcours de formation, tient compte de la progression pédagogique de l'élève dans sa manière de construire ses compétences.

5 - DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

5.1 Coursus initial

L'ensemble de la formation comprend 801 heures d'enseignement théorique et clinique en IFA et en stage, réparties comme suit :

- 16 semaines en institut, soit 556 heures
- 7 semaines en stages, soit 245 heures

Durant la formation les élèves bénéficient d'une semaine de congés.

5.2 Coursus par la voie de l'apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage prévoit une période chez l'employeur en formation pratique 8 semaines avant l'intégration au cursus initial et 8 semaines après la fin du cursus de diplomation. Le cursus initial de diplomation positionné entre ces deux

périodes, comporte des sessions d'apports théoriques et de stages organisées par l'IFA sur les mêmes périodes que les élèves non-apprentis.

Les périodes de stage en entreprise sont gérées par le CFA SMS (Centre de formation par apprentissage social et médico-social).

En dehors de ces temps d'apprentissage en entreprise, l'élève répond aux exigences réglementaires du référentiel ambulancier (arrêté du 11 avril 2022). Le stage prévu en entreprise pour l'apprentissage se déroule dans la société préalablement habilitée par l'institut pour la formation. L'habilitation est à vérifier auprès de l'institut directement.

5.3 Coursus avec dispenses de formation (cursus partiel) :

Cf annexe 1 du DDF et Annexe X de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif aux « Equivalences de compétences et allègements de formations ».

6 - BLOCS DE COMPETENCES, FORMATION ET STAGES

Hormis pour le cursus partiel, la formation comprend 5 blocs de compétences qui correspondent à l'acquisition des 11 compétences professionnelles.

Les modules des 5 blocs de compétences sont enseignés à l'institut, et les unités de compétences sont mobilisées en stage, dans le milieu professionnel.

6.1 Les blocs de compétences² :

Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
Bloc 2. – Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
Bloc 3. – Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient
Bloc 4. – Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité
Bloc 5. – Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Chaque bloc de compétences se décompose en modules d'enseignements.

² Annexe II Référentiel de compétences de l'arrêté du 11 avril 2022

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Durées des modules de formation en heures
Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage	70
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35
Bloc 2. – Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient	105
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105
Bloc 3. – Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation	Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de	21
	et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	
Bloc 4. – Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité		
Bloc 5. – Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	Module 9. Traitement des informations	35
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70
		Suivi pédagogique	3

Total des heures de la formation : **556 heures** : 16 semaines.

7 - ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Hormis pour le cursus partiel, les 11 modules des 5 blocs de compétences sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe, d'ateliers d'apprentissage pratiques et gestuels, de simulation et de cours en E-learning.

L'enseignement dispensé vise à l'acquisition de connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les interventions sont assurées par les formateurs de l'institut de formation et par des intervenants extérieurs.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (cf. référentiel et règlement intérieur).

L'enseignement en Institut de formation ainsi qu'en stage clinique est organisé sur la base de **35 heures par semaine**.

L'élève en cursus partiel ne suivra que les enseignements pour lesquels il ne bénéficie pas de dispense.

Chaque bloc de compétences fait l'objet de modalités spécifiques d'évaluation. Plusieurs types d'épreuves sont organisés :

- épreuves écrites,
- épreuves orales,
- épreuves pratiques simulées.

Les modalités d'organisation de ces épreuves sont validées par l'ICOGI³.

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des blocs de compétences, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation doit se présenter à une session de rattrapage.

En cas de compétences non validées en stage, l'élève réalise un stage de 35 heures minimum.

Lorsque l'élève n'a pas validé un ou plusieurs blocs de compétences à l'issue de la session de rattrapage, il est autorisé à se réinscrire une deuxième fois pour suivre les enseignements des blocs de compétences non validés et, dans le cas de compétences non validées en stage, pour réaliser un stage de 70 heures minimum.

³ ICOGI : Instance compétente pour les orientations générales des instituts

IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire



FORMATION DES AMBULANCIERS PROMOTION SEPTEMBRE 2022 DATES DES EVALUATIONS

BLOCS	Intitulés	Orientation Sujet	Individuel ou Groupe	Dates	Modalités
1	Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	Pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical <i>Evaluation des compétences en stage</i>	Individuel	25/11/2022 + Stage	Pratique simulée
2	Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Attestation AFGSU 2 Evaluation comportant une pratique simulée permettant la validation de la formation GSU 2 <i>Evaluation des compétences en stage</i>	Individuel et groupe	Période AFGSU + Stage	Période AFGSU + Stage
3	Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	<i>Evaluation des compétences en stage en entreprise</i>	Individuel	Stage	En stage en entreprise
4	Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	Etude de situation identifiée en stage ou étude de situation pouvant comporter une pratique simulée <i>Evaluation des compétences en stage</i>	Individuel	06/01/2023 + Stage	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
5	Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée <i>Evaluation des compétences en stage</i>	Individuel	10/02/2023 + Stage	Pratique simulée

8 - STAGES

8.1 Répartition des stages

Trois types de stages permettant la validation des compétences pour une période de 245 heures :

- parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU –SMUR) : 70 heures ;
- entreprise Transport sanitaire 70 heures ; durant la durée du stage en entreprise de transport sanitaire, l'apprenant est toujours supervisé par un ambulancier diplômé d'Etat ;
- structures de soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale en fonction du projet pédagogique de l'IFA et du parcours professionnel antérieur de l'élève : 105 heures.

	Structure de soins de Courte durée Adulte ou Enfant	Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD	Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant	Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)	Entreprise Transport sanitaire	Total
Répartition des stages	105			70	70	245

Le parcours de stage proposé par la coordinatrice de formation, en concertation avec la coordinatrice de stages est en lien avec le cadre réglementaire. Il est organisé par l'IFA en collaboration avec les structures d'accueil.

Chaque stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation à l'IFA.

8.2 La préparation du stage

Une préparation de stage est organisée avant chaque départ en stage. Elle est encadrée par les formateurs référents de suivi pédagogique.

Les formateurs accompagnent les élèves dans l'élaboration des objectifs en lien avec l'acquisition des compétences.

La notion de « parcours de professionnalisation » est abordée.

8.3 Exploitation de stage

L'exploitation de stage se fait en institut, quel que soit le cursus suivi. Elle s'effectue à partir de situations professionnelles vécues et présentées par les élèves.

« Cette activité pédagogique permet à chacun de verbaliser le vécu en stage, de mettre à distance les émotions et de faire les liens avec les apprentissages ».

8.4 Evaluations des stages cliniques pour le cursus initial et par la voie de l'apprentissage

- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences ;
- Pour chaque unité de compétences, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation (colonnes allant de 0 = non acquis à 3 = maîtrisé). Les responsables de l'encadrement mettent une croix dans la colonne appropriée.
- Au terme des 3 stages, un bilan des acquisitions de l'élève est réalisé en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences ;
- Chaque compétence est validée si l'élève obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles ;
- Chaque élève doit solliciter le tuteur de stage et le maître de stage, dès le premier jour afin de programmer le bilan final ;
- Les maîtres et les tuteurs de stage évaluent le niveau d'acquisition de chacune des unités de compétences, sur la base d'un support d'évaluation **en présence de l'élève ;**
- L'élève est évalué sur son niveau d'acquisition pour la compétence visée.

8.5 L'apprentissage en stage

Les stages sont des temps d'apprentissage privilégiés de la pratique professionnelle.

Les élèves bénéficient d'un encadrement par des professionnels diplômés qui les préparent progressivement à l'exercice professionnel de la fonction.

Au cours de la formation, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week- end.

8.6 Suivi de l'apprentissage en stage

L'élève dispose d'un portfolio qui lui permet de structurer sa formation et d'en être effectivement acteur en ciblant ses objectifs d'apprentissage, quel que soit le cursus suivi.

L'élève est responsable de la tenue de son portfolio qui doit être accessible aux professionnels et aux formateurs, à tout moment de la formation.

Celui-ci est utilisé à l'IFA et en stage :

- À l'I.F.A. lors du suivi pédagogique,
- En stage afin de faciliter l'encadrement par les professionnels.

9 - SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE

Le suivi pédagogique est mentionné dans les principes et méthodes pédagogiques du référentiel de formation et compte un minimum de 3 heures de face à face pédagogique comme suit :

« Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève les ressources et les moyens qui le guident dans son apprentissage ».

Pendant ce temps, le formateur accompagne l'élève dans la construction de ses compétences et de son identité professionnelle.

Quel que soit le cursus suivi, l'élève ambulancier :

- Repère ses ressources, ses capacités d'apprentissage et identifie ses axes d'amélioration afin de développer les compétences,
- Met en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer ses capacités,
- S'appuie sur les suivis collectifs et les analyses de pratique pour partager et / ou améliorer ses connaissances et construire ses compétences

Trois heures de suivi sont programmées pendant la formation.

Des suivis pédagogiques individuels supplémentaires peuvent être organisés à la demande de l'élève ou du formateur, en fonction des besoins pédagogiques de l'élève.

10 - ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'analyse de pratiques professionnelles est une démarche réflexive basée sur la pratique professionnelle. Elle permet de réfléchir, de questionner méthodiquement sa pratique professionnelle. Elle permet de mettre en mot et de comprendre le sens de l'action réalisée en faisant des liens avec les savoirs, savoir-faire, savoir-être.

L'objectif de l'équipe pédagogique, est, à partir de situations vécues en stage par les élèves de :

- Faire mobiliser les connaissances acquises en IFA ou en stage,
- Utiliser les ressources du groupe,
- Professionnaliser les situations rencontrées,
- Favoriser la construction des compétences, d'identité et de posture professionnelles,
- Préparer les EA à devenir des professionnels autonomes, responsables et réflexifs, travaillant en collaboration avec les différents professionnels.

11 - REGULATION ET BILAN DE FORMATION

En lien avec la démarche qualité proposée à l'IFSanté Chartres, des temps de régulation sont programmés. Les régulations sont des temps d'échanges entre les élèves ambulanciers et les formateurs.

Elles ont pour objectifs de :

- Instaurer une dynamique de groupe,
- Favoriser les échanges bienveillants, tant sur l'organisation de la formation, que sur la gestion de problématiques rencontrées,
- Développer l'esprit critique constructif.

En fin de formation, un bilan de formation est réalisé.

12 - MODALITE DE DELIVRANCE DU DIPLOME

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'ambulancier, les élèves titulaires de l'**A**ttestation de **F**ormation aux **G**estes et **S**oins d'**U**rgence (AFGSU) Niveau 2 ayant validé l'ensemble des compétences requises pour l'obtention de la certification.

13 - ORGANISATION DE LA FORMATION

8.7 Coursus initial

DATES	DUREE		DEROULEMENT DES BLOCS / MODULES
Semaines 35 à 37 Du 31/08 16/09/2022	3 semaines	COURS	BLOC 2 Modules 4 et 5
Semaine 38 et 39 Du 19 au 30/09/2022	2 semaines	STAGE	
Semaines 40 à 42 Du 03/10 au 21/10/2022	3 semaines	COURS	BLOC 2 Modules 4 et 5 (Suite)
Semaine 43 à 47 Du 24/10 au 25/11/2022	5 semaines	COURS	BLOC 1 Modules 1 – 2 et 3
Semaine 48 Du 28/11 au 02/12/2022	1 semaine	COURS	BLOC 3 Modules 6 et 7
Semaines 49 à 51 Du 05/12 au 23/12/2022	3 semaines	STAGE	
Semaine 52 Du 26/12 au 30/12/2022	1 semaine	VACANCES	
Semaine 1 Du 02/01 au 06/01/2023	1 semaine	COURS	BLOC 4 Module 8
Semaines 2 et 3 Du 09/01 au 20/01/2023	2 semaines	STAGE	
Semaines 4 à 6 Du 23/01 au 15/02/2023	3 semaines	COURS	BLOC 5 Modules 9 et 10
TOTAL	16 semaines de cours + 7 semaines de stage + 1 semaine de vacances		

8.8 Coursus partiel

Cf Annexe n°1 du DDF

ANNEXES

Annexe 1: Equivalence / cursus partiel

Annexe 2 : Alternance Cours - Stages

ANNEXE 1

DE Ambulancier	DE Ambulancier Formation complète	DE Aide Soignant – DE AS (Ancien référentiel niveau 3)	DE Auxiliaire de Puériculture DE AP (Ancien référentiel niveau 3)	Titre professionnel Assistant de vie aux familles - ADVF (niveau 3)	Titre professionnel Agent de service médico-social - ASMS (niveau 3)	DE Accompagnant éducatif et social - DE AES 2021 (niveau 3)	DE Accompagnant éducatif et social - DE AES 2016 Spécialités (niveau 3)	Titre professionnel Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger (niveau 3)	CQP Assistant médical
Suivi pédagogique	3	3	3	3	3	3	3	3	3
BLOC 1	175	56	56	70	140	56	91	175	105
BLOC 2	210	84	112	210	210	196	210	210	210
BLOC 3	28	28	28	28	28	28	28	7	28
BLOC 4	35	21	21	35	21	21	35	35	21
BLOC 5	105	49	49	77	63		49	105	63
Stages	245	140	140	175	175	175	175	245	245

ANNEXE 2

ALTERNANCE COURS / STAGE 2022/2023

	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1	Lu	Je Rentrée	Sa	Ma Féié	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu	Je
2	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Je	Di	Ma	Ve
3	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa
4	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di
5	Ve	Lu	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu
6	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Lu	Je	Sa	Ma
7	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me
8	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu	Je
9	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Je	Di	Ma	Ve
10	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa
11	Je	Di	Ma	Ve Féié	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di
12	Ve	Lu	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu
13	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Lu	Je	Sa	Ma
14	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me
15	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me Fin Form	Me	Sa	Lu	Je
16	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Je	Di	Ma	Ve
17	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa
18	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di
19	Ve	Lu	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu
20	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Lu	Je	Sa	Ma
21	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me
22	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu	Je
23	Ma	Ve	Di	Me	Ve	Lu	Je	Je	Di	Ma	Ve
24	Me	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa
25	Je	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di
26	Ve	Lu	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu
27	Sa	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Lu	Je	Sa	Ma
28	Di	Me	Ve	Lu	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me
29	Lu	Je	Sa	Ma	Je	Di		Me	Sa	Lu	Je
30	Ma	Ve	Di	Mer	Ve	Lu		Je	Di	Ma	Ve
31	Me R. Adm		Lu		Sa	Ma		Ve		Me	
		COURS		STAGES		VACANCES					

IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES
N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire